

# CONSEIL DE L'ICOAN-CANADA<sup>1</sup>

## CADRE DE RÉFÉRENCE

### ET

## RÔLES ET RESPONSABILITÉS

**Remarque :** Partout en Amérique du Nord, on a réalisé d'importants progrès en matière d'organisation et de gestion de la conservation des habitats et des espèces. Le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) et l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord travaillent à établir un point de convergence de ces changements et à structurer leur gestion organisationnelle au Canada. Le présent document se veut un « outil de travail préliminaire » servant à explorer et documenter des rôles et des responsabilités, ainsi qu'une structure, qui sont acceptables et sur lesquels il est possible de s'entendre. Il est de la première importance de considérer ce document comme un travail en cours qui sera amendé au fil du temps, s'il y a lieu, compte tenu de l'expérience acquise.

<sup>1</sup>Conseil canadien sur l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

## **CONSEIL DE L'ICOAN-CANADA**

### **CADRE DE RÉFÉRENCE ET RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

Le 28 juin 1999, le gouvernement fédéral du Canada a, par le biais de son ministère de l'Environnement, reconnu l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) en signant une résolution de la Commission de coopération environnementale (CCE). Cette résolution concernait l'approbation de la stratégie de l'ICOAN et de son plan d'action préliminaire, dont les éléments ont été élaborés en 1998 à Puebla au Mexique, et portait aussi sur l'engagement des trois signataires à mettre en place des comités directeurs nationaux afin d'établir les lignes directrices de l'Initiative. Ces mesures renforcent les engagements nord-américains en matière de conservation des oiseaux migrateurs et d'autres espèces d'oiseaux. Engagements qui remontent aussi loin qu'à 1916, alors que le Canada et les États-Unis ont signé un traité sur la conservation des oiseaux migrateurs, et qui ont évolué au cours des années 1980 et 1990 lorsque les ministres de l'Environnement du Canada, des États-Unis et du Mexique ont signé le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) et ses deux mises à jour (en 1994 et 1998).

Le Canada a jugé qu'un organisme existant, au mandat élargi, devait assumer le rôle de comité directeur national, et il a donc choisi, pour encadrer le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et les enjeux de conservation des terres humides qui s'y rapportent, le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) (CNACTH-Canada), un conseil ministériel établi en 1990. Les directeurs de la faune des provinces ont entériné cette décision à l'automne de 1999. Le nouveau Conseil, qui a pris le nom de Conseil canadien sur l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, jouera un rôle important en matière de conservation des habitats au Canada, par le biais des mesures mises en œuvre par un partenariat intergouvernemental. Dans le présent document, on donne une forme définitive au cadre de référence et aux rôles et responsabilités du nouveau Conseil et de ses structures de base.

### **VISION**

Les populations d'oiseaux de l'Amérique du Nord et leurs habitats sont protégés, remis en état et améliorés grâce à des activités coordonnées aux échelles internationale, nationale, régionale et locale, activités qui sont guidées par des principes scientifiques objectifs et gérées efficacement.

### **OBJECTIF**

Assurer une gamme complète de mesures de conservation des oiseaux du Canada, grâce à des partenariats régionaux, axés sur le paysage et reposant sur des données biologiques.

## MISSION

### À l'échelle internationale :

- Contribuer à l'orientation en matière de stratégie et de politiques à l'échelle internationale, en :
  - affectant des représentants du Canada aux comités ou aux mécanismes de coordination internationaux (p. ex. le comité trinational);
  - assurant la liaison avec les comités nationaux de l'ICOAN du Mexique et des États-Unis.
  
- Orienter, revoir et surveiller l'avancement à l'échelle du continent, en :
  - contribuant à l'élaboration et au soutien des stratégies trinationales;
  - nommant des membres au comité du PNAGS (plan), et aux comités internationaux des autres plans concernant les oiseaux, selon les besoins;
  - sensibilisant davantage la haute direction et les différents paliers politiques, ainsi que le public en général, à l'ICOAN.
  - Apportant des commentaires en ce qui a trait à la participation canadienne RAMSAR et à d'autres initiatives internationales de conservation des terres humides.

### À l'échelle nationale :

- Contribuer à l'orientation en matière de stratégies et de politiques nationales, en :
  - établissant un consensus solide entre les secteurs afin d'influer sur l'élaboration des politiques et des lois;
  - faisant valoir les objectifs et les principes de l'ICOAN à l'échelle nationale;
  - coordonnant les activités de l'ICOAN et celles d'autres initiatives nationales comme le Plan d'action pancanadien pour l'intendance mis sur pied par le gouvernement fédéral;
  - assurant, tout au long l'initiative, une vaste représentation, notamment auprès des gouvernements, de la communauté se vouant à la conservation des oiseaux et des autres secteurs ayant une incidence sur le paysage, du Conseil et des organismes tels que les comités directeurs et les plans conjoints qui mettent en œuvre les activités du plan.
  - En encourageant, surveillant le développement de la mise en œuvre des politiques des terres humides, des programmes des terres humides et de ses sensibilisations au Canada.
  
- Orienter, examiner et surveiller l'avancement à l'échelle nationale, en :
  - favorisant l'achèvement et l'élaboration continue de plans internationaux, nationaux et régionaux relatifs à chacun des quatre plans internationaux relatifs aux oiseaux, par le biais de groupes de travail nationaux : le Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage, le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, les Partenaires d'envol - Canada et le North American Waterbird Conservation Plan;
  - favorisant et encourageant une approche intégrée des initiatives de conservation des oiseaux comme les projets et plans conjoints, les régions de conservation des oiseaux, les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), ou tout autre programme, s'il y a lieu;
  - encourageant et appuyant les initiatives relatives aux plans de conservation des oiseaux qui existent déjà au Canada (comme le Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de

l'hémisphère occidental [RRORHO] Canada) et celles qui sont à venir en Amérique du Nord;

- encourageant et appuyant la coordination des activités, notamment la recherche, la surveillance, la planification et la mise en œuvre, entre les quatre différents plans de conservation des oiseaux;
  - s'assurant qu'il y ait une approche commune en ce qui a trait à l'établissement des priorités, à la planification, à la programmation, à la surveillance et à l'évaluation;
  - élaborant des lignes directrices relativement aux mécanismes de prestation régionaux et locaux, et en encourageant et appuyant leur mise en œuvre;
  - favorisant et encourageant les plans de conservation d'autres habitats ou d'autres espèces élaborés par des organismes qui contribuent au rôle que joue le Conseil;
  - endossant la mise sur pied de nouveaux plans conjoints, s'il y a lieu.
- ❑ Inventorier les sources de financement offertes au Canada pour tous les volets de l'ICOAN, et s'adresser à ces sources pour obtenir du financement.

### **Communications :**

- ❑ Promouvoir la vision de l'ICOAN auprès des Canadiennes et des Canadiens.
- ❑ Travailler de concert avec des partenaires internationaux à promouvoir l'ICOAN à l'échelle internationale.
- ❑ Dresser des rapports d'avancement à l'intention des ministres du pays et du continent, en y présentant notamment des recommandations visant à améliorer l'avancement.
- ❑ Communiquer les résultats aux partenaires et au public.
- ❑ Travailler avec les partenaires appropriés à mettre sur pied une stratégie de promotion professionnelle de l'ICOAN.

## **STRUCTURE ET COMPOSITION**

Le Conseil est appuyé dans ses fonctions par un personnel (qui comprend un secrétariat), et il peut créer des comités permanents ou des comités spéciaux qui assumeront certaines fonctions ou qui entreprendront des activités particulières. Le personnel de soutien est actuellement composé d'un coordonnateur de l'ICOAN pour le Canada, d'un coordonnateur de l'Association of Fish and Wildlife Agencies (AFWA) pour le PNAGS, d'un coordonnateur des communications de l'ICOAN et d'un secrétariat (secrétaire général, coordonnateur de programme et chef de bureau). Les présidents des comités et le personnel de soutien relèvent du président du Conseil.

### **Composition du Conseil :**

Au fur et à mesure que des rôles et des responsabilités lui seront attribués, le Conseil ajustera sa structure en conséquence et les tableaux des pages suivantes seront mis à jour, car il est important que la composition du Conseil reflète les groupes concernés. Pour l'instant, le Conseil se concentre sur ses relations avec les groupes concernés qui, au fil du temps, viendront en modifier la composition des membres.

<b>CONSEIL DE L'ICOAN–CANADA</b>	
<b>MEMBRES</b>	<b>GROUPES CONCERNÉS</b>
Gouvernement fédéral (EC – SMA, SCE)  (EC – DG, SCE)	- SMA, sous-comité du Comité de coordination du développement durable (président) - Représentation de l'administration centrale d'Environnement Canada (vice-président)
Directeurs de la faune des provinces et des territoires (tous)	Provinces et territoires
Représentants des plans conjoints des habitats PCCP PCHP PCHE PCIC Autres mécanismes régionaux de prestation prescrits par le Conseil.	Partenariats de plans et de plans conjoints et d'autres mécanismes de prestation tels que les ZICO et les sites du RRORHO.
Directeurs régionaux d'Environnement Canada (ceux qui ne font pas partie du Conseil à titre de représentants de plans conjoints des habitats)	Représentation régionale d'Environnement Canada
Représentants de la communauté scientifique d'études sur les oiseaux PCCOR PNAGS PE – Canada NAWCP	Participants aux comités concernant les plans d'oiseaux, à l'échelle du continent et groupes de travail nationaux des quatre initiatives de conservation des oiseaux.  Les plans conjoints du PNAGS sur les espèces (PCCN, PCCM et PCOA) seront représentés par le membre du PNAGS, à moins qu'ils n'aient déjà un représentant au Conseil.
Le ou les membre(s) représentant les peuples autochtones – à déterminer	Communauté autochtone
Organismes non gouvernementaux (ONG) EOC NC CIC CNC HFC Autres, au besoin	Conseils de direction, groupe élargi des organismes non gouvernementaux environnementaux
Secteur des ressources - AMC - CCA - APFC - ACÉ - Autres domaines représentés selon ce que le Conseil décidera.	Représentation d'un bon nombre de secteurs : agriculture, foresterie, secteur minier, pétrole et gaz naturel, électricité, etc.

**CONSEIL DE L'ICOAN-CANADA**

<b>POSTE</b>	<b>ENTITÉ REPRÉSENTÉE</b>
Présidente	Environnement Canada
Vice-présidente	CNACTH-Canada
Membres – fédéral	PCHE
	PCCOR
	PCHP
	PCCP/PCIC et EOA
	Environnement Canada, ON
	Environnement Canada QC
	PE - Canada et PNAGS
Membres – provincial	Québec
	Manitoba
	Terre-Neuve
	Saskatchewan
	Territoire du Yukon
	Ontario
	Colombie-Britannique
	Nouvelle-Écosse
	Alberta
	Île-du-Prince-Édouard
	Territoires du Nord-Ouest
	Nouveau-Brunswick
	Nunavut
Membres – ONG	Habitat faunique Canada
	Études d'Oiseaux Canada
	Nature Canada
	Association minière du Canada
	Canards Illimités Canada
	Association canadienne de l'électricité
	Fédération canadienne de l'agriculture
	Conservation de la nature Canada
	Association des produits forestiers du Canada
	Canadian Cattlemen's Association
Membre d'office	Secrétaire canadien ICOAN/CNACTH

## STRUCTURE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEIL DE L'ICOAN-CANADA

Président	Directeur général, Service canadien de la faune	
Membres -	Représentants d'ONG	(2)
	Représentant des secteurs d'activité	(1)
	Plans conjoints	(1)
	Environnement Canada	(1)
	Représentant provincial	(1)
	<u>Nombre total de membres : 7</u>	

## COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

POSTE	ENTITÉ REPRÉSENTÉE
Présidente	Environnement Canada - DG
Membre	Environnement Canada - SMA
Membre	Nature Canada
Membre	Association minière du Canada
Membre	Canards Illimités Canada
Membre	Environnement Canada - PCHP
Membre	Environnement Canada - PNAGS
Membre d'office	Secrétariat

## SOUS-COMITÉ DU FINANCEMENT ET DES COMMUNICATIONS DE L'ICOAN

CHARGE	ENTITÉ REPRÉSENTÉE
Présidente	Environnement Canada -DG
Membre	Habitat faunique Canada
Membre	Environnement Canada - PCCOR
Membre	Nature Canada
Membre	Association minière du Canada
Membre	Canards Illimités Canada
Membre	Conservation de la nature Canada
Membre	Environnement Canada - Inoccupé
Membre d'office	Secrétariat

**STRUCTURE DU CONSEIL NORD-AMÉRICAIN DE CONSERVATION DES TERRES HUMIDES (CANADA)**

Président                      Directeur général, Service canadien de la faune

Membres – Désignés –

- Comité du PNAGS (1)
- Plans conjoints des habitats – PCHE/PCCP/PCHP/PCIC (4)
- Plans conjoints sur les espèces – PCCM/PCCN/PCOA (3)
- Donateurs des ONG ou détenteurs de subventions – CIC, CNC, HFC (3)
- Directeurs des provinces ou des territoires (4)  
(Directeur de la faune ou leur délégué)
- EOC, NC (autres ONG au besoin) (2)

NOMBRE TOTAL DE MEMBRES : 18

**COMPOSITION DU CONSEIL NORD-AMÉRICAIN DE CONSERVATION DES TERRES HUMIDES (CANADA)**

<b>POSTE</b>	<b>ENTITÉ REPRÉSENTÉE</b>
Présidente	Environnement Canada – DG
Membre	Comité du PNAGS – Coprésident canadien
Membre	PCHP
Membre	PCCP et PCIC
Membre	PCHE
Membre	PCCM
Membre	PCCN
Membre	PCOA
Membre	ONG – WHC*
Membre	ONG – CIC*
Membre	ONG – CNC*
Membre	Directeur de la faune, provinces / territoires – Est (QC)
Membre	Directeur de la faune, provinces /territoires – Est (NB)
Membre	Directeur de la faune, provinces/territoires - Ouest/Nord (SK)
Membre	Directeur de la faune, provinces et des territoires - Ouest/Nord (MB)
Nature Canada	ONG – Nature Canada
Membre	ONG – Études d’Oiseaux Canada
<i>Membre d’office</i>	<i>Secrétariat</i>



\* Ces ONG ont toujours agi comme « banquier ».

**COMITÉ DU PERSONNEL DU CONSEIL NORD-AMÉRICAIN DE CONSERVATION  
DES TERRES HUMIDES (CNACTH CANADA)**

Au cours de la réunion du CNACTH (Canada), en juillet 2003, une demande a été faite pour assujettir la formation d'un comité du personnel ICOAN/CNACTH. Après quelques entretiens et conversations, il a été convenu que le président(e) solliciterait un «comité de coordonnateur de l'ICOAN» du Conseil de l'ICOAN (Canada) en incitant d'autres représentants à y participer si nécessaire.

**Décision 6 : Le Conseil de l'ICOAN a analysé et a décidé que le comité devrait être appelé comité du personnel CNACTH avec leurs membres\* :**

<b>POSTE</b>	<b>ENTITÉ REPRÉSENTÉE</b>
Président	Secrétariat exécutif
Membre	Coordonnateur de la NAWCA
Membre	Coordonnateur de l'ICOAN
Inoccupé	Coordonnateur du PNAGS – SCF
Inoccupé	Coordonnateur des communications de l'ICOAN et du PNAGS
Membre	Canards Illimités Canada
Membre	Conservation de la nature Canada
Membre	PCHE
Membre	PCHP / FBO / PCOA
Membre	PCCP et PCIC
Membre	PCCM
Membre	PCCN
Membre	Coordonnateur du PNAGS de l'Association of Fish and Wildlife Agencies
Inoccupé	Représentant des demandes écrites de l'est
Membre	Représentant des demandes écrites de l'ouest
Membre	Représentant des provinces et des territoires – Est (ON)
Inoccupé	Représentant des provinces et des territoires – Est
Membre	Représentant des provinces et des territoires – Ouest/Nord (MB)
Membre	Représentant des provinces et des territoires – Ouest/Nord (BC)

## **PROCESSUS**

Le Conseil se réunit régulièrement, au moins deux fois par année. Au besoin, le président peut convoquer des réunions additionnelles (en personne, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen électronique approuvé).

Le Conseil fonctionne comme un groupe de discussion dont les décisions sont prises par consensus. Toutefois, lorsqu'on ne peut arriver à un consensus, le mécanisme de règlement de différends suivant s'applique :

- Il doit y avoir quorum (50 p. 100 de l'ensemble des membres du Conseil, ou leurs suppléants désignés, ainsi que le président ou son suppléant). Il faut tenir un scrutin (pour, contre, abstention). En cas de partage des voix, le président, ou son suppléant, a voix prépondérante.

Le Conseil peut demander à l'un de ses membres, à des comités ou à l'un des membres du personnel de se charger d'activités particulières, en appui à ses fonctions.

## **RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

### **Composition du Conseil**

- ❑ Les membres sont nommés au Conseil par le groupe ou l'organisme qu'ils représentent. Les membres doivent être en mesure de désigner un suppléant qui les représentera aux réunions du Conseil. Le président du Conseil doit approuver les suppléants.

Les membres du Conseil doivent assumer deux rôles principaux :

- ❑ Les membres du Conseil de l'ICOAN–Canada doivent travailler ensemble au succès de l'ICOAN, tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle du continent, en mettant en commun leurs connaissances et leurs compétences. On attend des membres qu'ils servent les meilleurs intérêts du Conseil, ainsi que sa vision et ses objectifs.
- ❑ Les membres doivent être au courant des préoccupations et des enjeux du groupe qu'ils représentent et doivent les communiquer au Conseil. Ils doivent également rapporter les lignes directrices et les décisions du Conseil au groupe qu'ils représentent.

Il incombe également aux membres de :

- ❑ Encourager les communications avec le groupe qu'ils représentent et d'y promouvoir l'ICOAN.
- ❑ Assister à des réunions régulièrement. On attend des membres qu'ils prennent l'engagement d'assister aux réunions et de participer aux comités au besoin.

## **Président du Conseil**

En vertu de son mandat, le président est responsable du fonctionnement du Conseil. Il est également chargé de dresser un rapport des activités du Conseil et de le communiquer aux ministres fédéraux, provinciaux ou territoriaux et aux ministres responsables de la faune du Conseil de l'ICOAN-Canada.

## **Comités permanents ou comités spéciaux<sup>†</sup>**

Le Conseil peut créer des comités permanents ou des comités spéciaux au besoin.

## **Comité directeur**

Ce petit groupe de direction est chargé de contribuer à l'élaboration d'une orientation stratégique en vue de la soumettre à l'étude du Conseil de l'ICOAN-Canada et est également chargé de répondre aux besoins opérationnels courants au profit du Conseil.

Les mesures que prend le comité exécutif sont entièrement communiquées au Conseil et permettent à celui-ci de fonctionner efficacement. L'objectif est d'assurer la continuité afin que le Conseil fonctionne à sa pleine capacité entre les réunions.

Les rôles du comité exécutif du Conseil canadien de l'ICOAN-Canada sont de :

1. Établir des lignes directrices à l'intention du secrétariat pour assurer la continuité entre les réunions.
2. Contribuer à définir les priorités stratégiques en vue de les soumettre à l'étude du Conseil de l'ICOAN-Canada (p. ex. les ordres du jour des réunions du Conseil).
3. Conseiller le directeur général du Service canadien de la faune en ce qui a trait à la mise en œuvre et au suivi des décisions du Conseil de l'ICOAN-Canada et au travail du personnel de l'ICOAN.
4. Traiter toutes les questions urgentes selon les besoins du moment.

## **Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) (CNACTH-Canada)**

Ce comité permanent du Conseil de l'ICOAN-Canada a la responsabilité exclusive et unique d' :

- ❑ Évaluer et endosser les propositions présentées par le Canada en vue du financement aux termes de l'acte nord-américain de conservation des terres humides (NAWCA);
- ❑ Encadrer du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) au Canada;

---

<sup>†</sup> Pour connaître la composition des comités, consulter les annexes A et B.

- ❑ Établir et examiner l'affectation des fonds de NAWCA aux plans conjoints et aux autres mécanismes régionaux de prestation au Canada;
- ❑ Tenir d'autres activités afférentes à la NAWCA ou au PNAGS.

Relevant du Conseil de l'ICOAN–Canada, ce comité permanent a la responsabilité dirigeante de :

- ❑ Faciliter la participation du Canada à RAMSAR et à d'autres initiatives internationales de conservation des terres humides.
- ❑ Faciliter, encourager et surveiller l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques, des programmes relatifs aux terres humides et des mesures de sensibilisation aux terres humides au Canada.
- ❑ S'occuper d'autres questions relatives aux terres humides.

### **Comité sur le financement et les communications**

Ce comité permanent prescrit les lignes directrices sur l'orientation stratégique en matière de communications et de financement de l'ICOAN au Canada. Il lui incombe d'élaborer une stratégie de financement sur une grande échelle qui comblera tous les besoins relatifs à la planification et à la mise en œuvre de l'ICOAN au Canada. Il lui incombe également d'élaborer une stratégie de communications. Une fois que le Conseil aura entériné la stratégie, les moyens et les véhicules, le comité en supervisera la mise en œuvre.

### **Coordonnateur de l'ICOAN**

Le coordonnateur doit, entre autres :

- ❑ Agir à titre de principale autorité exécutive, de point de convergence et de carrefour d'échange en ce qui a trait à la circulation de l'information sur l'ICOAN au Canada.
- ❑ Agir à titre de porte-parole à l'échelle nationale en ce qui a trait à la promotion de l'ICOAN.
- ❑ Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action national.
- ❑ Agir à titre de liaison principale entre les coordonnateurs et les comités de l'ICOAN dans les deux autres pays membres.
- ❑ Apporter son soutien aux représentants du Canada pendant la tenue des réunions internationales de l'ICOAN.
- ❑ Coordonner les activités avec le coordonnateur du PNAGS à l'AFWA, le coordonnateur des communications et le secrétariat.

### **Coordonnateur du PNAGS (AFWA)**

Les rôles et les responsabilités comportent, mais n'y sont pas restreints à :

- ❑ Assurer la liaison entre le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (CNACTH, É.-U.), du Conseil de l'ICOAN–Canada et de la Division of Bird Habitat Conservation of United States Fish and Wildlife Service.
- ❑ Entretenir des contacts réguliers afin de transmettre les informations à propos des politiques des États-Unis, des enjeux de projet avec le Conseil de l'ICOAN–Canada, le Secrétariat canadien, les plans conjoints canadiens, les provinces et les organismes

non gouvernementaux pour diffuser de l'information concernant des questions sur des projets et des politiques des É.-U.

- ❑ Travailler de concert avec le Congrès et le gouvernement américains pour tenter d'assurer à la NAWCA le niveau d'affectation de fonds le plus élevé possible.
- ❑ Conserver, et tenter d'augmenter, le niveau des fonds non-fédéraux des É.-U. pour la NAWCA correspondants, provenant des États ou d'autres groupes américains.
- ❑ Promouvoir aux États-Unis les projets, les politiques et les stratégies de mise en œuvre canadiennes.
- ❑ Maintenir l'engagement du personnel envers les comités appropriés de l'AFWA.
- ❑ Coordonner les activités entre le coordonnateur de l'ICOAN et le secrétariat.

### **Coordonnateur des communications de l'ICOAN**

Le coordonnateur doit, entre autres, s'occuper de :

- ❑ Communications internationales, en :
  - travaillant avec les représentants des États-Unis, du Mexique et de la Commission de coopération environnementale (CCE) à élaborer une stratégie internationale de communications de l'ICOAN et, notamment, superviser la conception d'un logo et la cohérence du matériel de communication;
  - présentant à la CCE les recommandations du Canada relativement aux questions de communications internationales;
  - assurant la coordination avec le coordonnateur de l'ICOAN et le Conseil de l'ICOAN–Canada relativement à des questions touchant les communications et le matériel de communication à l'échelle internationale.
- ❑ Communications nationales, en :
  - élaborant une stratégie de communications pour l'ICOAN au Canada;
  - travaillant avec les représentants canadiens des communications (nommés par le Conseil) à élaborer des messages et des produits, et à en faire la promotion;
  - choisissant les meilleures solutions de promotion de l'ICOAN au Canada;
  - préparant à l'intention des ministres et d'autres représentants du gouvernement des documents d'information sur les questions touchant l'ICOAN.
- ❑ Communications régionales, en :
  - appuyant les personnes-ressources des communications au niveau national, en ce qui a trait à l'élaboration de messages et à la distribution du matériel de communication (le logo, les lignes directrices, etc.) relatifs à l'ICOAN;
  - fournissant le savoir-faire requis aux personnes-ressources régionales concernant les questions de communication et de développement de l'ICOAN.
- ❑ Coordonner des activités avec le coordonnateur et le secrétariat de l'ICOAN.

## Secrétaire général

Le secrétaire général doit superviser le secrétariat, qui appuie le Conseil et ses comités en se chargeant de ses activités et de son fonctionnement courants. Il incombe au secrétariat, entre autres, de :

- offrir un soutien logistique au Conseil et aux réunions des comités (notamment assister aux réunions des comités permanents à titre de membre non votant).
- se charger d'activités qui correspondent à la vision du Conseil (ainsi que de la sollicitation du financement de ces activités auprès des autres partenaires).
- coordonner le dépôt des propositions canadiennes de projets présentés aux termes de la NAWCA, notamment :
  - collaborer de manière suivie avec le personnel et les membres du Conseil nord-américain de conservation des terres humides (É.-U.);
  - dresser des rapports au Conseil sur la situation du financement et la mise en œuvre des propositions canadiennes;
  - communiquer avec les coordonnateurs des plans conjoints et les rédacteurs de proposition en ce qui a trait aux modifications et aux autres sujets relatifs au PNAGS;
  - mettre à jour le document de sollicitation de financement.
- S'assurer que tous les mandats du Conseil reçoivent le soutien approprié, notamment :
  - superviser le PNAGS au Canada;
  - faciliter, encourager et surveiller l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des mesures de sensibilisation relatifs aux terres humides au Canada;
  - faciliter la participation du Canada aux initiatives internationales de conservation des terres humides.
- Coordonner les activités avec le coordonnateur de l'ICOAN, le coordonnateur de l'AFWA et le coordonnateur des communications.

## ANNEXE A

### Lignes directrices sur la composition du Conseil de l'ICOAN

La participation au Conseil découle essentiellement du désir d'un organisme de contribuer à la vision et aux objectifs de l'ICOAN définis dans le cadre de référence du Conseil, ainsi que de sa capacité à le faire. Les critères suivants exposent clairement certains des facteurs qui permettront d'évaluer la contribution qu'un organisme pourrait apporter au Conseil et, par conséquent, de déterminer si cet organisme peut devenir membre du Conseil.

Bien que chacun des organismes ne soit pas tenu de satisfaire à tous les critères énoncés ci-dessous, il doit néanmoins satisfaire à la plupart d'entre eux. Les critères ont été conçus pour éclairer les décisions relativement à la participation au Conseil, décisions qui seront prises en fonction du processus défini dans le cadre de référence.

Dans leur évaluation de la valeur de la participation, existante ou proposée, d'un organisme, les membres du Conseil tiendront compte de la mesure dans laquelle cet organisme :

- est intéressé à contribuer à la vision et aux objectifs de l'ICOAN définis dans le cadre de référence du Conseil, et dans la mesure dans laquelle il a la capacité de le faire;
- est présent sur la scène internationale ou participe à des activités ou programmes ayant un volet international;
- est présent sur la scène nationale ou participe à des activités ou programmes ayant un volet national;
- possède un lien particulier avec l'un des partenariats régionaux qui endossent la vision de l'ICOAN, en faisant partie du conseil, du comité technique ou du comité directeur de l'un des plans conjoints canadiens;
- possède des antécédents favorables de travail de prestation d'une vision commune en partenariat avec d'autres organismes;
- a accès à différentes ressources, que ce soit de l'information, du financement ou de la main-d'œuvre pouvant contribuer à la prestation des activités et des stratégies de l'ICOAN;
- représente un groupe qui n'est pas déjà bien représenté au Conseil;
- est disposé à consacrer du temps, en dehors des réunions prévues au calendrier, à évaluer des documents et des stratégies ou la prestation de programmes, et à contribuer à leur élaboration;
- est disposé à explorer, au sein de l'organisme même et de son milieu, des possibilités qui servent les objectifs et la vision du conseil;
- est prêt à déléguer aux réunions un représentant qui est disposé à respecter le processus et les principes énoncés dans le cadre de référence, y compris les rôles et les responsabilités des membres du conseil. Plus particulièrement, les membres du Conseil de l'ICOAN doivent respecter les principes suivants<sup>‡</sup> :
  - Les membres sont nommés au Conseil par le groupe ou l'organisme qu'ils représentent. Les membres doivent être en mesure de désigner un suppléant qui les

---

<sup>‡</sup> Les principes suivants sont tirés directement du Cadre de référence du Conseil de l'ICOAN, à quelques modifications rédactionnelles près. Le Cadre de référence a été mis à jour en septembre 2004 pour refléter les modifications apportées à la composition du Conseil. Aucune autre modification n'y a été apportée.



- représentera aux réunions du Conseil. Le président du Conseil doit approuver les suppléants.
- Les membres du Conseil de l'ICOAN–Canada doivent travailler ensemble au succès de l'ICOAN, tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle du continent, en mettant en commun leurs connaissances et leurs compétences. On attend des membres qu'ils servent les meilleurs intérêts du Conseil, de sa vision et de ses objectifs.
  - Les membres doivent être au courant des préoccupations et des questions relatives au groupe qu'ils représentent et doivent les communiquer au Conseil. Ils doivent également rapporter les lignes directrices et les décisions du Conseil au groupe qu'ils représentent.
  - Les membres doivent s'engager à assister aux réunions et à participer aux comités au besoin.

Bien que le Conseil soit un organisme important et influent, les groupes qui souhaitent modeler et servir la vision de l'ICOAN devraient également envisager de s'engager à participer d'autre manière à l'ICOAN.

**ANNEXE B****NOMENCLATURE**

ACÉ	-	Association canadienne de l'électricité
AFWA	-	Association of Fish and Wildlife Agencies
AMC	-	Association minière du Canada
APFC	-	Association des produits forestiers du Canada
CCA	-	Canadian Cattlemen's Association
CCE	-	Commission de coopération environnementale
CIC	-	Canards Illimités Canada
CNACTH-Canada	-	Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)
CNACTH-É. U.	-	Conseil nord-américain de conservation des terres humides (É.-U.)
CNC	-	Conservation de la nature Canada
DG	-	Directeur général
EC	-	Environnement Canada
EOC	-	Études d'Oiseaux Canada
FCN	-	Fédération canadienne de la nature
HFC	-	Habitat faunique Canada
IBIR	-	Intendance de la biodiversité dans les industries des ressources
ICOAN	-	Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord
NAWCA	-	North American Wetlands Conservation Act
NAWCP	-	North American Waterbird Conservation Plan
PCCM	-	Plan conjoint des Canards de mer
PCCN	-	Projet conjoint sur le Canard noir
PCCOR	-	Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage
PCCP	-	Plan conjoint de la côte du Pacifique
PCHE	-	Plan conjoint des habitats de l'Est
PCHP	-	Plan conjoint des habitats des Prairies
PCIC	-	Plan conjoint intermontagnard canadien
PCOA	-	Plan conjoint des Oies de l'Arctique
PE-Canada	-	Partenaires d'envol – Canada
PNAGS	-	Plan nord-américain de gestion de la sauvagine
RRORHO	-	Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental
SCE	-	Service de la conservation de l'environnement
SMA	-	Sous-ministre adjoint
RPN	-	Région des Prairies et du Nord
P-Y	-	Pacifique et Yukon